

DELIBERATION
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Syndical : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Présents : 7

Anne CHOUVET

Martin FAURE

Alice PRUD'HOMME

Christian BLANC

Christine PORTEVIN

Jean pierre CLAYEMAN

Marie BAILLARD

DELIBERATION N°2023-9 BUDGET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le rapporteur expose que le projet du Budget SMITOMGA pour l'exercice 2023 a été transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, il est proposé au Comité d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER le budget primitif 2023, dans sa globalité, tel qu'il est présenté.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 642 229.51 €	173 506.97 €
Déficit 001		15 527.53 €
Total dépenses	1 642 229.51 €	189 034.50 €
Recettes	1 602 792.00 €	149 107.37 €
Excédent 002	39 437.51 €	
1068		39 927.13 €
Total Recettes	1 642 229.51 €	189 034.50 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,
Anne CHOUVET

